

Image not found or type unknown



Rétraction bail commercial

Par **madeline_old**, le **17/12/2007** à **20:17**

Bonsoir,rnD'ici la fin de l'année, nous,bailleurs, sommes sensés signer un bail commercial 3-6-9.rnNous prenons conscience d'avoir fait beaucoup d'omission dans ce bail et pensons qu'il est préférable de nous rétracter.rnNous aimerions savoir si le preneur a des recours possibles malgré l'absence de toutes signatures.rnMerci par avance